

en vigueur au 1/01/2023

# Honoraires d'agence

## **Transaction:**

#### Honoraires TTC maximum à la charge du vendeur :

5% TTC du prix de vente Avec une rémunération minimum de 5 500 € TTC

Avis de valeur : 250 € TTC Offert dans le cadre d'un mandat de vente confié à l'agence

## **Location:**

### Honoraires maximum de recherche et mise en place du locataire :

Honoraires TTC à la charge du locataire (baux habitation) :
- honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire

et de rédaction du bail : 4,50 € / m² de surface habitable

- honoraires de réalisation de l'état des lieux entrant :

3 € / m² de surface habitable avec plafond maximum à 210 € TTC

Honoraires TTC à la charge du bailleur (baux habitation) :

- honoraires d'entremise et de négociation : 11 € par location
- honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail :

4.50 € / m<sup>2</sup> de surface habitable

- honoraires de réalisation de l'état des lieux entrant : 3 € /  $m^2$  de surface habitable avec un plafond maximum à 210 € TTC

Location locaux, box, emplacement parking : honoraires basés sur le loyer annuel, sur proposition commerciale

### Honoraires maximum de gérance :

Pourcentage du montant des sommes gérées : 6,69 % HT soit 8,03% TTC

#### L'Adresse Bourg-en-Bresse

48 bis bd de Brou - 01000 BOURG EN BRESSE - Tél. 04.74.45.06.00 • www.ladresse-bourgenbresse.com

SARL au capital de 5000 € - RCS Bourg-en-Bresse 479.493.520

Carte professionnelle : T et G n° CPI01012015000002042 délivrée par la CCI de l'Ain

Caisse de garantie : GALIAN 89, rue de la Boétie 75008 PARIS - T 120 000 € - G 200 000 €